



FORMULAIRE D'ADHESION AU GSM Année Fédérale 2025 – 2026

(Période du 1er septembre 2025 au 31 décembre 2026)

Nom :	Prénom :	Nom de naissance :
Date de naissance :	Code postal et Commune de naissance :	
Adresse postale complète :		
Mail :	Tél. portable :	Tél. domicile :
Non du Contact d'urgence :	Téléphone :	Lien de parenté :
Niveau de plongée (Débutant, Niveau 1, 2, 3, 4 ou autre) :		
Permis bateau :	OUI NON	RIFAP : OUI NON
Droit à l'image :	J'ACCEPTÉ JE REFUSE	que mon image soit utilisée sur les supports de communication du club (site internet, réseaux sociaux, etc.).

FORMULE LICENCE FÉDÉRALE & ADHÉSION ANNUELLE (sélectionner la formule qui correspond à votre adhésion)

Licence FFESSM	50 €
Licence FFESSM jeune moins de 16 ans	35 €
Adhésion annuelle club standard	70 €
Adhésion annuelle club standard 2 ^{ème} membre et + de la même famille	50 €
Adhésion annuelle jeune de 16 à 24 ans inclus	50 €
Adhésion annuelle jeune moins de 16 ans	40 €
Adhésion annuelle cadre actif	30 €
Pass plongée FFESSM (licence temporaire 4 plongées – CACI Obligatoire)	140 €
MONTANT TOTAL LICENCE + ADHÉSION	

MODALITÉS DE RÈGLEMENT

VIREMENT	Banque :	Date :	<i>Joindre un justificatif</i>
Autre (préciser)			

Je confirme être informé que la FFESSM recommande de souscrire une Garantie Individuelle Accident, couvrant les frais médicaux, le rapatriement, et offrant des indemnités. Je peux la contracter via mon espace personnel sur le site fédéral.

Je certifie avoir pris connaissance des règlements en vigueur en matière de pêche sous-marine (et particulièrement ceux régissant la Réserve Marine Naturelle), ainsi que des statuts et règlements de la FFESSM, et je m'engage à les respecter.

Le GSM est une association régie par la loi de 1901. Je m'engage à soutenir les autres membres dans la mesure de mes capacités et à contribuer à l'esprit de solidarité au sein de l'association.

HONORABILITÉ (uniquement pour les personnes exerçant des fonctions d'encadrement ou de direction au sein de l'association)

<i>Conformément aux dispositions des articles L. 212-1, L. 212-9 et L. 322-1 du Code du sport, si la licence demandée permet d'exercer des fonctions d'encadrement ou de direction au sein d'un établissement d'activités physiques et sportives (exemples : président, secrétaire, trésorier), les informations relatives à l'identité du licencié seront transmises par la Fédération Française des Sports Sous-Marins (FFESSM) aux services compétents de l'État. Cette transmission a pour objet de permettre un contrôle automatisé de l'honorabilité du licencié, conformément à la réglementation en vigueur.</i>
Je confirme avoir été informé et compris l'objet de ce contrôle

Fait à _____, le _____ (signature obligatoire)

DOSSIER D'ADHÉSION – PIÈCES À FOURNIR

Pour toute demande d'adhésion, merci de fournir un **dossier complet** comprenant :

- Le formulaire d'adhésion dûment rempli et signé
- Un certificat médical d'Absence de Contre-Indication (CACI) à la plongée en scaphandre, daté de moins d'un an (modèle téléchargeable sur <https://ffessm.fr/pratiquer/le-certificat-medical>), même si déjà présent sur le site fédéral ou VPDive
- Une photo d'identité récente
- Pour les plongeurs non-débutants, une copie de la dernière carte de niveau obtenue
- Le règlement, effectué par chèque ou virement préalable

AUTORISATION PARENTALE (à compléter par le représentant légal du plongeur mineur au moment de l'adhésion)

Je soussigné(e)	,	père /	mère /	tuteur de l'enfant
		né(e) le	à	, l'autorise à pratiquer
la plongée sous-marine en scaphandre autonome au sein du club de plongée GIRAS SUWAN MACHA sis à Saint-Gilles les Bains (La Réunion) durant l'année fédérale 2025 - 2026.				
Pour faire valoir ce que de droit.				
Fait à		, le		(signature obligatoire)

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Licence obligatoire : une licence en cours de validité pour l'année fédérale est nécessaire pour plonger au club.
- Avantages adhérents : la cotisation annuelle permet de bénéficier de tarifs préférentiels (plongées à l'unité, cartes multi-plongées, forfaits annuels, etc.).
- Licence provisoire : une fois votre licence établie, vous recevrez un courriel contenant votre licence provisoire.
- Nouveaux adhérents : vous recevrez un courriel de VPDive vous invitant à créer un mot de passe pour accéder à votre espace personnel et au planning des plongées. Depuis cet espace, vous pourrez également mettre à jour vos informations personnelles.
- Carte de niveau et licence physique : la carte (format carte de crédit) sera expédiée directement par la FFESSM à l'adresse postale indiquée.
- En cas de non-réception sous 15 jours, contactez le secrétaire du GSM à gsmplongee.licences@gmail.com pour demander un suivi auprès de la FFESSM.
- Au-delà de 2 mois, les frais de réédition seront à la charge du licencié.
- Sorties du club : les plongées ont lieu presque tous les jours, à bord de l'Alysse ou du Kaniki.

COORDONNEES BANCAIRES POUR LES PAIEMENTS PAR VIREMENT (RIB)

Banque : CREDIT AGRICOLE DE LA RÉUNION			
Intitulé du compte : ASSOC. GIRAS SUWAN MACHA			
Code Établissement	Code Guichet	Numéro de Compte	Clé RIB
19906	00974	4030 5830 001	22
IBAN : FR76 1990 6009 7440 3058 3000 122			BIC (SWIFT) : AGRIRERX

REMARQUES IMPORTANTES

- Le dossier complet doit être envoyé par email à gsmplongee.licences@gmail.com
- Prévoir un délai minimum de 48 heures pour l'établissement de la licence
- Attention : Les demandes incomplètes ne pourront pas être traitées